



International
Labour
Office

CSTOI, Atelier de formation
« Renforcement des capacités pour la promotion
du travail décent en faveur des travailleurs
migrants : Concepts, Instruments, Actions et
Stratégies »,
19-20 septembre 2015, Antananarivo

Présentation 3:

Dialogue sociale, migration

et mobilisation syndicale

Aurelia Segatti, Expert Migration de Travail,
Equipe Travail décent Afrique australe et orientale,
BIT Pretoria
segatti@ilo.org

Plan

1. **Contexte**
2. **Commission Union Africaine**
3. **EAC / SADC: Quelques étapes importantes**
4. **Défis au niveau national**
5. **Pistes de réflexion**

1. Contexte

- Définition OIT du dialogue social :
“ Inclut tous types de négociation, consultation ou simplement d'échange d'information entre ou parmi les représentants des gouvernements, des employeurs et travailleurs, sur des questions d'intérêt commun liée à la politique économique et sociale”.
- Fondée sur les Conventions OIT :
 - C98: Droit d'association et de négociation collective, 1949
 - C154: Convention sur les négociations collectives, 1981
- Étroitement lié à la notion de Travail Dégcent (1 des 4 objectifs de l'OIT: création d'emploi, garantie des droits, élargissement protection sociale)

@July 04 2014 GDO

WE NEED DIALOGUE IN THIS HOUSE OR THERE WILL BE SABASABA!!



THE CHECK IS YEARS...!

The Migrant's Compass...



1. Contexte:

Dialogue social et migration de travail

- Traditions très diverses de dialogue social de pays en pays
- Migrations de travail: considérés comme une question économique; pas une question centrale des questions de travail
- Politiques d'immigration : historiquement sous l'autorité des ministères de l'Intérieur; dans certaines sous-régions (Afr du Nord / Ouest) : longue tradition de travail migrant vers l'Europe; Afrique australe: vers les mines = négociations entre secteur privé et les états (d'accueil, d'origine) / peu de tradition de dialogue sociale ds l'élaboration des politiques
- Parfois une dimension forte de politique étrangère : ex. France - Algérie
- Instruments principaux : Contrats bilatéraux de main-d'œuvre; en général pas soumis au dialogue social; souvent confidentiels; encore aujourd'hui (Afrique de l'Est)

1. Contexte : questions émergentes

1. **Contexte continental** : Certains pôles migratoires se consolident (Côte-d'Ivoire, Nigeria, Ghana, Maroc, Afrique du Sud); majeure partie des autres zones sont des pôles d'émission (chômage structurel, croissance sans emploi)

2. **Grande diversité d'accords bilatéraux intra-africains et externes**

3. **Questions :**

- Les partenaires sociaux sont-ils consultés dans ces négociations ?
- Ont – ils développé en amont des stratégies propres ?
- Différentes options stratégiques selon les contextes
- Implications des choix stratégiques

2. Commission de l'Union Africaine

- a. **Cadres existants et récents indicatifs d'une volonté politique** (Migration Policy Framework for Africa, 2006; Déclaration sur l'Éradication de la Pauvreté et l'éducation 2015 incl. Joint Labour Migration programme): l'UA reconnaît *“les mécanismes et institutions de dialogue social comme un moyen de réaliser la démocratie participative en impliquant les partenaires sociaux et la société civile dans l'élaboration des politiques publiques, la mise en oeuvre, le contrôle et l'évaluation”*
- b. **Mise en œuvre** : Questions de MT discutées dans la Commission du Travail et des Affaires sociales jusqu'en 2014; 2015: Etablissement de l'AUC STC-SDLE: tripartite par nature; Etablissement du Comité consultatif sur les migrations de travail du JLMP (avril 2015): Tripartite +.

3. EAC

Traité en place : 'Common Market Protocol': implique l'intégration des marchés du travail

Défi majeur de mise en œuvre

Besoin d'un mécanisme de fonctionnement tripartite effectif: manque de financement et de coordination administrative

Certaines étapes concrètes :

- **Charte sociale de l'EAC** : Représente la perspective des travailleurs et des employeurs;
- **EATUC fait partie de la "high level task force" qui a négocié le CMP**, avec certains pays (Kenya, Ouganda, Tanzanie) ayant inclus des syndicats dans leur délégation
- **EATUC a présidé les séances de négociation de l'Article 10 sur la libre circulation des travailleurs**

3. SADC

Cadre politique complexe :

- Plus d'objectif de liberté de circulation
- Protocole sur la Facilitation (2005) non mis en œuvre à cause du faible taux de ratification (sous l'Organ on Peace, Defence & Security)
- Cadre de Politique de Migration de Travail (2014) and Protocole Emploi et Travail (2014)
[Art.19]: promeuvent le dialogue social et le tripartisms (sous le secteur Employment & Labour de la SADC)

Défis :

- **Région polarisée:** profondes inégalités entre Af Sud et ses voisins
- Pas de capacité de mise en œuvre; non contraignant
- Migration aujourd'hui divisée entre Organ (non tripartite) / ELS (tripartite)

Certains progrès :

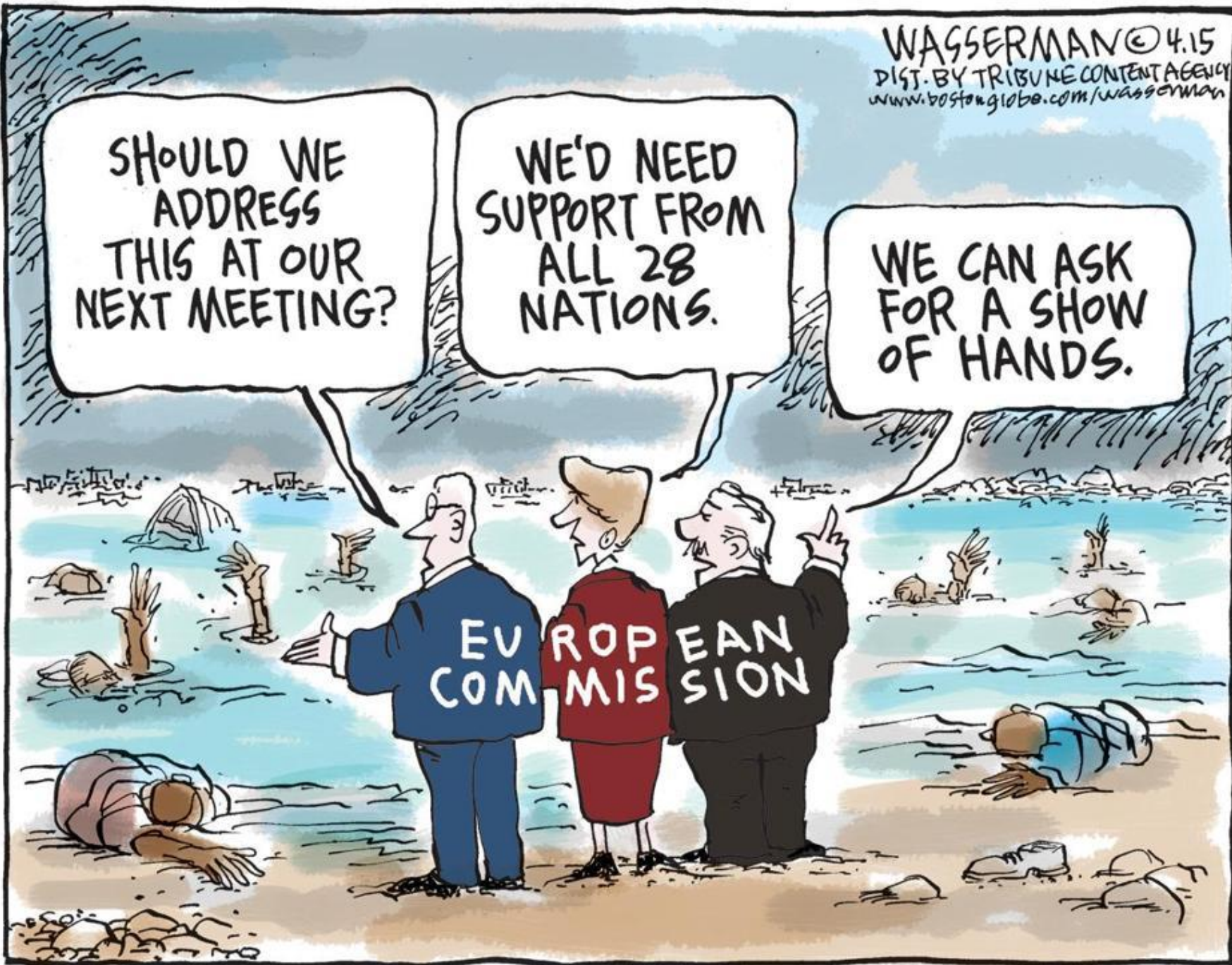
- **Comité technique de l'ELS** : délégations tripartites pour tous les états membres; effectif et réel sur les 3 dernières années ;
- **Ont participé à l'élaboration à l'adoption du CPMT et Protocole E & T (2014)**

SHOULD WE
ADDRESS
THIS AT OUR
NEXT MEETING?

WE'D NEED
SUPPORT FROM
ALL 28
NATIONS.

WE CAN ASK
FOR A SHOW
OF HANDS.

EU ROPEAN
COM MIS SION



4. Défis au niveau national

KENYA: Migration mixte

- **Mécanismes existants** : National Labour Board (NLB): Structure tripartite conseillant le ministre du travail ; pas réuni depuis 2013 / National Economic & Social Council (NESC): structure tripartite sous la présidence : impact très limité;
- **Impasse du développement d'une politique de MT depuis plusieurs années** (Migration & Development; Diaspora; Labour Migration)
- **2014**: Crises des agences de recrutement privées; atteintes aux droits / abus sévères; gouvernement interdit les agences mais impasse depuis plus d'un an
- Beaucoup de nouveaux accords avec les pays du Golfe: aucun dialogue social
- Situations similaires dans plusieurs pays de la Corne et d'Afrique de l'Est

4. Défis au niveau national

L'Afrique du Sud: pôle d'accueil

- **Mécanisme de DS tripartite établi après 1994:** National Economic Development & Labour Council (NEDLAC);
- NEDLAC a discuté des MT de manière erratique; périodes de crises (2008, etc)
- **Immigration: sous le ministère de l'Intérieur ;** Immigration Advisory Board (re)établit en 2002 avec Loi sur l'Immigration ; très faible coordination avec Min dT et pas de concertation avec partenaires sociaux
- En 2015: nouvelles émeutes ; nomination d'une commission interministérielle mais qui n'inclut ni MdT ni les part. sociaux

5. Pistes de réflexion

Comment intégrer migration de travail et politique de développement national / régional ? Quel rôle pour le dialogue social ?

**Espaces à conquérir :
Min de l'Intérieur / conseils de l'immigration etc...
Autre?**

- Quelles stratégies en place chez les partenaires sociaux ?



International
Labour
Office

CSTOI, Atelier de formation
« Renforcement des capacités pour la promotion
du travail décent en faveur des travailleurs
migrants : Concepts, Instruments, Actions et
Stratégies »,
19-20 septembre 2015, Antananarivo

Présentation 3:

Dialogue sociale, migration

et mobilisation syndicale

Aurelia Segatti, Expert Migration de Travail,
Equipe Travail décent Afrique australe et orientale,
BIT Pretoria
segatti@ilo.org